

# Arrêté municipal n° 2024-01-15

## Délégations - Deuxième adjoint - Monsieur Pascal Le Cousin

La ville de Saint-Étienne-du-Rouvray,

### Vu :

- L'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales,
- Le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 fixant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus au 1er tour organisé le 15 mars 2020,
- La délibération n°2020-05-28-3 du Conseil municipal du 28 mai 2020 portant élection des adjoints,
- La délibération n°2023-12-14-1 du Conseil municipal du 14 décembre 2023 relative à l'élection d'un nouvel adjoint au maire suite à une démission,

### Arrête :

**Article 1** : Le présent arrêté abroge l'arrêté n°2020-05-189 du 28 mai 2020.

**Article 2** : Il est donné délégation à Monsieur Pascal Le Cousin, 2<sup>ème</sup> Adjoint, pour connaître des domaines suivants :

- **Affaires foncières**
- **Urbanisme municipal**
  - Suivi de l'instruction de l'ensemble des documents d'urbanisme de la Métropole
  - Plan local d'urbanisme
  - Instruction, délivrance et signature des autorisations d'urbanisme
  - Gestion des espaces publics
- **Développement économique**
  - Etude et instruction des projets de développement des zones d'activités économiques,
  - Etude et instruction de tous projets d'implantation, de restructuration ou de développement d'entreprises industrielles, commerciales ou artisanales – relations avec les entreprises et suivi de leur activité,
  - Elaboration et mise en œuvre de toutes actions de la ville en faveur du développement économique et de la création d'emplois,
  - Relation avec les entreprises à caractère industriel, commercial et artisanal,

- Relation avec les institutions, organismes à vocation économique (chambres consulaires, administrations, chambres des métiers et associations de commerçants),
- Gestion de la Taxe locale sur la publicité extérieure.
  
- **Développement durable**
  
- **Animation du comité 21**
  
- **Espaces publics**
  
- **Espaces verts**
  - Création et entretien des espaces verts publics communaux ainsi que des espaces d'agrément,
  - Entretien des espaces verts des écoles,
  - Suivi du projet d'aménagement du Parc des Bruyères
  - Suivi et mise en œuvre du projet de Forêt urbaine et de loisirs,
  - Aménagement, réglementation et gestion des cimetières,
  - Accessibilité des espaces verts aux personnes à mobilité réduite et aux personnes handicapés,
  - Création et gestion des aires de jeux.
  - Organisation, suivi de l'activité et gestion de l'ensemble des moyens des ateliers techniques municipaux chargé de la réalisation, de la maintenance et de l'entretien des espaces verts, parcs et jardins de la ville,
  
- **Voirie et Transports**
  - Voirie et réseaux
    - Planification
    - Construction – rénovation – maintenance technique,
    - Relations avec les concessionnaires et gestionnaires de réseaux,
    - Relations avec les services du Département et de l'Etat pour le suivi des voies départementales et nationales,
    - Relations avec la Métropole
    - Accessibilité des voies de circulation aux personnes à mobilité réduite et/ou personnes handicapées.
  - Infrastructures de communication viaire
    - Réalisation et suivi des infrastructures et aménagements nécessaires au fonctionnement des transports en commun,
    - Définition, construction, aménagement et gestion des infrastructures communales de communication viaire et de déplacement
    - Réglementation de l'occupation du domaine public (hors réglementation de la circulation)
  - Circulation routière
    - Plans de circulation,
    - Réglementation,
    - Signalisation et jalonnement,
    - Sécurité routière,
    - Circulation des poids lourds.

- Transports urbains
  - Promotion et développement des transports urbains
  - Relations avec les usagers,
  - Relations avec l'autorité organisatrice et la société organisatrice des transports urbains de voyageurs,
  - Relations avec la SNCF et les sociétés organisatrices des transports interurbains.
- **Propreté du domaine public**
- **Sports**
  - Elaboration, animation et mise en œuvre de la politique et de l'action municipales dans le domaine du sport,
  - Programmation et gestion des équipements sportifs,
  - Relation avec les associations sportives, le mouvement sportif (institutions du sport, activités sportives scolaires, ...) et avec les administrations intéressées (SDJES, ...),
  - Construction – aménagement et entretien des stades et terrains de sport.

**Article 3 :**

Il est donné délégation de signature à Monsieur Pascal Le Cousin sur tout support pour les actes ci-dessous énumérés et relatifs aux domaines mentionnés à l'article 2 du présent arrêté :

- Courriers,
- Notifications de décisions,
- Actes administratifs à caractère réglementaire (arrêtés, ...)
- Conventions et contrats sous réserve de leur approbation préalable par le Conseil municipal ou par décision du Maire,
- Ensemble des actes liés à la passation et à l'exécution des marchés publics,
- Engagements comptables,
- Bons et lettres de commande,
- Toutes pièces attestant la production et la réalisation du service fait (factures, mémoires, ...),
- Bordereaux de titres et mandat,
- Tous actes relatifs à la préparation et à l'exécution des décisions modificatives ainsi que les virements et les transferts de crédits.
- Tous actes notariés et arrêtés d'autorisations d'urbanisme.

**Article 4 :** Monsieur Pascal Le Cousin signera comme suit :



**Article 5** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

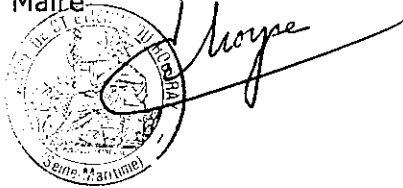
**Article 6** : Le présent arrêté est notifié à la personne désignée.

**Article 7** : Le présent arrêté est transmis à Monsieur le Préfet du département de Seine-Maritime, Monsieur le Trésorier principal, ainsi qu'à Monsieur le directeur général des services, Mesdames les directrices générales adjointes des services et responsables des services de la ville.

**Article 8** : Le présent arrêté prend effet à compter du 18 janvier 2024 et prendra fin, au plus tard, au terme du mandat du délégant ou du délégataire.

Fait à Saint-Étienne-du-Rouvray,  
Le 18 janvier 2024

Monsieur Joachim Moysse  
Maire



Accusé certifié exécutoire,  
Réception en préfecture : 19/01/2024  
Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20240118-lmc134074-AI-1-1  
Affiché ou notifié le 22 janvier 2024